

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION  
MRC LES MASKOUTAINS**

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 266-21**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN  
D'AUTORISÉ L'USAGE P-150 VOIRIE, DANS LA ZONE A-303**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que la Municipalité souhaite utiliser le site de traitement des eaux usées pour l'entreposage d'équipement municipal ;

Attendu que le premier et le second projet de règlement sont disponibles sur le site internet de la Municipalité La Présentation ([www.municipalitelapresentation.qc.ca](http://www.municipalitelapresentation.qc.ca)) pour consultation ;

Attendu que le conseil municipal a tenu une consultation publique écrite entre le 19 mars et le 2 avril 2021 ;

Attendu qu'aucun commentaire et avis écrit sur le premier projet n'a été déposé au bureau municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement numéro 266-21 décrété et statué ce qui suit:

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le tableau A, intitulé Grille de spécifications, faisant l'objet de l'annexe C du règlement d'urbanisme numéro 06-81 est modifié par l'ajout de la classe d'usage P-150 *Voirie* dans la zone A-303 tel qu'illustré en rouge dans l'extrait du tableau suivant :

**EXTRAIT GRILLE DE SPÉCIFICATIONS - TABLEAU A**

		USAGES			
GRUPE	CLASSE	SOUS-CLASSE		A-303	
AGRICOLE (A)	A-100	Culture			
	A-200	Élevage	A-210	Établissement élevage	
			A-220	Animaux domestiques	
	A-300	Com. agricole et agro-alimentaire	A-310	Com. agricole	
			A-320	Com. agro-alimentaire	
	A-400	Agro-touristique			
A-500	Autres usages (Autorisation, droits acquis CPTAQ)		[3]		
COMMERCE (C)	C-100	Serv. professionnels, personnels	C-110	Bureau d'affaires	
			C-120	Serv. professionnels	
			C-130	Serv. personnels	
	C-200	Vente au détail	C-210	Détail en général	
			C-220	Marché aux puces	
	C-300	Entretien, réparation de biens			
	C-400	Com. de gros, entreposage, transport			
	C-500	Serv. reliés aux véhicules	C-510	Poste d'essence	
			C-520	Entretien, réparations	
			C-530	Vente de véhicules	
			C-540	Terrain stationnement	
	C-600	Hébergement et restauration	C-610	Établiss. hôtelier	
			C-620	Gîte touristique	
			C-630	Restauration	
			C-640	Cantine	
			C-650	Établiss. alcoolisées	
			C-660	Bar érotique	
	C-700	Caractère culturel, social, récréatif	C-710	Établissement culturel	
			C-720	Récré. intérieure	
			C-730	Récré. ext. extensive	
			C-740	Récré. ext. intensive	
	C-800	Tour transmission			
	C-900	Complémentaire à l'habitation	C-901	Atelier d'artisanat	
			C-902	Bureau de poste	
			C-903	Serv. à la ferme	
			C-904	Serv. d'hébergement	
			C-905	Serv. personnels	
C-906			Serv. professionnels		
C-907			Entretien, réparation		
C-908			Animaux domestiques		
C-909			Services à la Construction		
C-1000	Entreposage commercial complémentaire à un usage agricole	C-1001	Camion Lourd		
		C-1002	Machinerie forestière		
		C-1003	Machinerie d'excavation		
		C-1004	Machinerie de déneigement		
HABITATION (H)	H-100	Unifamiliale	H-110	Isolée	
			H-120	Jumelée	
			H-130	En rangée	
	H-200	Bifamiliale	H-210	Isolée	
			H-220	Jumelée	
	H-300	Trifamiliale	H-310	Isolée	
			H-320	Jumelée	
	H-400	Multifamiliale		H-410	Isolée
	H-500	Communautaire	H-510	Retraités, jeunes, religieux	
			H-520	Centre d'accueil	
H-600	Maison mobile		[4, 8]		
H-700	Logement complémentaire à un usage agricole				
INDUSTRIE (I)	I-100	Indus. Générale	I-110	Artisanale	
			I-120	Incidence faible	
	I-200	Agro-alimentaire		I-210	Incidence faible
	I-300	Extraction		[11]	
	I-400	Gestion des matières résiduelles	I-410	Récupération	
			I-420	Entreposage	
			I-430	Traitement	
			I-440	Valorisation	
			I-450	Boues, fumiers, lisiers	
			I-460	Élimination	
I-470			Dépôt matériaux secs		
I-480	Récup. véhicules				
PUBLIC, INST., COMMUNAUTAIRE (P)	P-100	Serv. publics	P-110	Adm. publique	
			P-120	Éducation	
			P-130	Sécurité publique	
			P-140	Traitement des eaux	
			P-150	Voirie	
	P-200	Lieux de culte			
P-300	Communautaire				
P-400	Loisirs et sports				
P-500	Parc, espace vert				
USAGES OU CONSTRUCTIONS SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS					

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Claude Roger, Maire

---

Josiane Marchand,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :	9 mars 2021
Adoption du premier projet :	9 mars 2021
Avis pour consultation publique :	19 mars 2021
Consultation publique écrite :	avant 2 avril 2021
Adoption du second projet :	6 avril 2021
Avis de demande d'un référendum :	14 avril 2021
Adoption du règlement :	4 mai 2021
Certificat de conformité de la MRC :	
Avis public d'entrée en vigueur :	
Entrée en vigueur :	